Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze juillet à 19h00, le Conseil municipal de la commune de La Mothe Saint-Héray dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, Maire.

Date de la convocation : **10 juillet 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Philippe BLANCHET, Dominique NOUREAU, Jean BOUTET, Sylvie BAPTISTE, Laurent MANDIN, Gérard CRÉMAULT, Christian ÉMERIT, Annie LEPRÊTRE, Sandrine GRÉGOIRE, Claude BICHON, Marie-Pierre EINAUDI, Armelle VIGNAULT, Sébastien GUÉRIN, Lucie BEURET.

Étaient excusés et représentés : M. Sébastien ASSAILLY à M. Philippe BLANCHET, M. Hippolyte SIMON-BAUMEL à Mme Lucie BEURET.

Était excusé et non représenté : -

Étaient absents : Mme Marie-José CAIL, M. Dominique de MARNE et M. David PÉTRAULT.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPRÊTRE

Ordre du Jour :

- **Point des travaux**
- **Appartements rue du Maréchal Joffre**
  - Avenants aux marchés : lot 3 Revêtement de sols/Faïences
- **Location d'un appartement de la résidence Bel Air**
- **Convention d'adhésion à la plateforme collaborative du Centre de Gestion 79**
- **Gestion des déchets (CCMP) et Syndicat d'Eau du SERTAD**
  - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - année 2024
- **Subventions au titre de l'amélioration de l'habitat**
- **Demandes de subventions au Département au titre de l'Aide à la Diffusion en Milieu Rural**
- **Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique Territorial**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 et reçu par l'ensemble des membres du conseil. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Travaux

Point non abordé.

2025_07_15/1
Aménagement des appartements :
Avenant n°1 au marché du lot 3 : Revêtement de sols-Faïences

Par délibération 2024-04-09/01 en date du 09 avril 2024, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché du lot 3 – Revêtement de sols/Faïences relatif à l'aménagement de 05 appartements avec l'entreprise JUBIEN d'Échiré (79) pour un montant de 23 746,19 € HT.

Monsieur Jean BOUTET, Adjoint aux travaux, présente l'avenant n°1 s'élevant à 4 150,05 € HT :

Désignation	Moins-value	Plus-value
Chape		
Revêtement de sols	8185,71	12 335,76 €
Nez de marches		
Total Avenant HT	**+ 4 150,05 €**	

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 juillet 2025, a validé cet avenant n°1au lot 3 – Revêtement de sols/Faïences pour un montant de 4 150,05 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1°) **Prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
2°) **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 du lot 3 – Revêtement de sols/Faïences d'un montant de 4 150,05 € HT avec l'entreprise JUBIEN d'Échiré (79) ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Il ajoute que pour les trois lots attribués à l'entreprise JUBIEN, en prenant en compte les avenants aux lots 1 et 3, il en ressortira une moins-value de 833,07 € HT.

2025_07_15/2
Location de l'appartement 5 de la Résidence Bel Air

Monsieur le Maire expose que l'appartement n°5 de la résidence Bel Air, 53 bis route de Saint-Maixent, est libre de toute occupation depuis le mois de mai 2025, date de départ de Madame Cassandra RICCUCCI. L'agence ADI, en charge de la location du parc immobilier de la commune, a présenté la candidature de Monsieur Mathias DEMERGES.

Il propose au Conseil municipal de valider cette candidature et de fixer le loyer et les charges mensuelles (TEOM et entretien des parties communes).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) DÉCIDE de louer à Monsieur Mathias DEMERGES l'appartement n°5 de la résidence Bel Air, 53 bis route de Saint-Maixent,

2°) FIXE le loyer à 470,00 € par mois,

3°) FIXE à 45,00 € les charges mensuelles réparties comme suit : 10,00 € (TEOM) et 35,00 € (Entretien des parties communes),

4°) DIT qu'un ajustement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera effectué chaque d'année au regard de la notification des Taxes Foncières,

5°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Un Audit complet et un Diagnostic de Performance Énergétique sont demandés à AC Environnement de Niort (79) pour compléter les formalités préalables à la signature de l'acte de vente.

2025_07_15/03
Adhésion à la plateforme collaborative INTERSTIS du CDG 79 et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. À ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100,00 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150,00 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200,00 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300,00 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire général de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) D'ADHÉRER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 200,00 € pour la commune ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;

3°) D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Rapports annuels sur le prix et la qualité de services publics – année 2024 : Service des déchets (CCMP) et Syndicat d'eau du SERTAD

Syndicat d'eau du SERTAD : rapport présenté en séance du 29 janvier 2025 par Monsieur Christian ÉMERIT.

Prévention et Gestion des Déchets – Communauté de communes Mellois en Poitou : rapport présenté par Madame Dominique NOUREAU.

- Enjeux : préservation de l'environnement et des ressources naturelles
  - Respect de la règlementation : sécurité et environnement
  - Maîtrise des coûts
  - Limitation de la production de déchets
  - Recyclage et valorisation
- Implantation de sites de compostage de quartier (rue de Versailles en prévision)
- Étude d'aide à l'achat de broyeurs par les communes
- Création des projets de collecte des cartons et de mise en place du tri hors foyer
- Encombrants en porte à porte : 323 foyers pour 308 m³

BUDGET 2024 (sans résultat de fonctionnement reporté)

BUDGET TEOM	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	8 288 650,42 €	8 096 899,96 €	- 191 750,46 €
INVESTISSEMENT	1 775 494,03 €	2 793329,63 €	1 017 835,60 €

Résultats 2024 :

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2021	2022	2023	2024	EVOLUTION 2021/2024	ÉVOLUTION 2023/2024	ÉVOLUTION 2010/2024
Population de référence		47 857	47 614	47 387	47 025			
OM	210,73	178,69	165,64	158.06	152.75	- 14.51 %	-3.36 %	- 27.52 %
Emballages	16,63	25,90	33,66	39.94	46.00	+ 77.59 %	15.19 %	176.62 %
Papier	26,23	21,11	18,86	15.20	14.43	-31.66 %	-5.10 %	-45.00 %
Verre	29.97	40.98	43.28	41.37	42.38	+ 3.41 %	2.43 %	41.40 %
OMA	291,56	266,68	261,44	254.57	255.55	-4.17 %	0.39 %	-12.35 %
Déchèteries (hors gravats)	194,66	379.13	317.48	334.71	366.97	- 3.21 %	+ 9.64%	+ 88.52 %
DMA (hors gravats)	486,22	645.78	578,93	589.28	622.52	- 3.60 %	+ 5.64 %	+ 28.03 %
Gravats	70.95	205.86	223.61	178.76	224.87	+ 9.23 %	+ 25.79 %	+ 216.94 %
DMA (avec gravats)	557.17	851.66	836.06	691.83	847.39	- 0.50 %	+ 22.48 %	+ 52.08 %

OMA : Ordures ménagères et collecte sélective
DMA : OMA et déchets des déchetteries
HG : Hors gravats
AG : Avec gravats

Perspectives :
→ Distribution des composteurs individuels gratuits
→ Développement du compostage en établissement et de quartier
→ Installation de points de collecte pour les zones denses avec de nombreux producteurs de déchets sans compostage possible installés durant le 2ème semestre 2025
→ Déploiement d'une collecte des cartons en point d'apport volontaire entre juillet et octobre 2025

OBJECTIFS 2027 (année de référence 2019)

- -15% d'ordures ménagères
- - 39 % de déchets déchetteries

Ces deux rapports sont consultables en mairie et sur les sites du SERTAD et de la Communauté de communes Mellois en Poitou

---

Fermeture de la déchetterie de La Mothe Saint-Héray

Nb de cartes distribuées	Mai 2025	1er juin – 06 juillet	TOTAL
La Mothe Saint-Héray	58	95	153
Exoudun	19	33	52
TOTAL	**77**	**128**	**205**

Un bilan du nombre de passages par déchetterie (Lezay, Saint-Maixent et Pamproux) sera transmis fin juillet.

2025_07_15/04
Subventions au titre de l'amélioration de l'habitat

Monsieur Laurent MANDIN, Adjoint à l'urbanisme, présente à l'assemblée deux demandes de subventions au titre de l'amélioration de l'habitat formulées par :

- **M. Mme Tedy MARATIER, 3 rue de la Garenne pour une réfection de toiture**
  Montant éligible : 19 343,35 € - Subvention : 2 250,00 €
  Application des critères du règlement de 2024 - Travaux effectués en septembre 2024

- **M. Mme Emmanuel DUBREUIL, 9 Place du Couvent pour des changement de fenêtres**
  Montant éligible : 12 817,55 € - Subvention : 2 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations accordées,

1°) DÉCIDE d'accorder les subventions au titre de l'amélioration de l'habitat comme suit :
- **M. Mme Tedy MARATIER** : 2 250,00 € pour réfection de toiture
- **M. Mme Emmanuel DUBREUIL** : 2 000,00 € pour changement de fenêtres

2°) DIT QUE les crédits sont prévus au budget 2025

2025_07_15/05
Demandes de subventions auprès du Département au titre de l'Aide à la Diffusion Artistique en Milieu Rural

Madame Sylvie BAPTISTE, Adjointe à la culture, présente deux animations prévues dans le cadre du calendrier culturel de la commune :

- **L'été au Moulin l'Abbé, soirée du vendredi 1er août**
  Accueil du spectacle « Les plus extraordinaires découvertes archéologiques du C.R.A.C. dans le 7-9 » par la compagnie les Brasseurs d'Idées : Le CRAC en quête, enquête !
  Coût du spectacle : 572,40 € TTC

- **Marché de Noël, dimanche 14 décembre**
  Accueil du spectacle des Wilson 5 de Noël de la Compagnie « La 7 ou 9 »
  Coût du spectacle : 1 775,00 € TTC

Pour financer ces spectacles, elle propose de solliciter une aide financière du Conseil départemental des Deux-Sèvres au titre de l'Aide à la Diffusion Artistique en Milieu Rural.

Les plans financement sont les suivants :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	
L'été au Moulin – Soirée du 1er août			
Le CRAC en quête, enquête	**550,00 €**	Conseil départemental	**330,00 €**
Frais de déplacements	**22,40 €**	Commune La Mothe	**242,40 €**
TOTAL	**572,40 €**	**TOTAL**	**572,40 €**
Animation du marché de Noël du 14 décembre			
Les Wilson 5 – Cie « La 7 ou 9 »	**1 610,00 €**	Conseil départemental	**870,00 €**
Frais de déplacements	**165,00 €**	Commune La Mothe	**905,00 €**
TOTAL	**1 775,00 €**	**TOTAL**	**1 775,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant de 330,00 € auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'animation du 1er août au Moulin l'Abbé dans le cadre de l'Aide à la Diffusion en Milieu Rural,

2°) DÉCIDE de solliciter une subvention d'un montant de 870,00 € auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'animation du 14 décembre du marché de Noël dans le cadre de l'Aide à la Diffusion en Milieu Rural,

3°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

2025_07_15/06
Personnel : augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique Territorial

Monsieur Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) suite au départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien des bureaux de la mairie par une augmentation de 6 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après avis favorable du Comité Technique rendu le 1er juillet 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1°) DÉCIDE la suppression, à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial,

2°) DÉCIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial,

3°) PRÉCISE QUE les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Questions diverses

- **Éclairage du Stade Toulet** : accord d'une subvention de 40 000,00 € du SIEDS ; travaux commandés.
- **Diagnostic du site de l'Orangerie** : accord d'une subvention de 20 590,00 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est en cours de constitution.
- **Développement touristique autour de la Sèvre Niortaise** : accord d'une subvention de 41 137,00 € du Département des Deux-Sèvres.
- **Électrification rurale** secteur Pont l'Abbé : dossier en cours d'instruction
- **Aménagement des espaces publics** : 5 offres déposées
- **Ordures ménagères** : lecture du courrier de Monsieur Sébastien ASSAILLY
- **Handball Mothais** : 7 nouveaux labels attribués pour deux ans par la Fédération Française de Handball
- **Salle des Jeunes** : animations estivales pendant 4 semaines en direction des jeunes par l'Association CIF Solidaires entre les Âges
- **Présentation d'un projet de parking** par Christian ÉMERIT entre les rues de l'Ouche et des Tanneries

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève et le conseil est clos à 20h05.

La Secrétaire,

Mme Annie LEPRÊTRE

Le Maire,

MAIRIE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY (Deux-Sèvres)

M. Philippe BLANCHET